

## Rapport du président du jury du concours d'attaché territorial

### - Session 2011 –

*Spécialités :*  
Administration Générale  
Gestion du Secteur Sanitaire et Social  
Analyste  
Animation  
Urbanisme et Développement des Territoires

#### 1- Le cadre national

---

Il s'agit du second concours d'attaché territorial organisé par les Centres de gestion (CDG) depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007, confiant aux CDG l'organisation de l'ensemble des concours de la fonction publique territoriale de catégorie A (à l'exception des A+, restant de la compétence du CNFPT).

Conformément au mode d'organisation interrégional défini par les CDG, le CDG69 organise l'opération pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales des régions Rhône-Alpes et Auvergne. Le concours est organisé, pour l'ensemble du territoire national, par 7 CDG métropolitains et 3 CDG ultramarins.

Les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates d'épreuves écrites sont fixées de manière commune dans le cadre d'un calendrier national. Les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des CDG métropolitains.

#### 2- Le concours Rhône-Alpes / Auvergne

---

##### Le calendrier

Période d'inscription	du 24 mai au 22 juin 2011
Période de dépôt des dossiers	du 24 mai au 30 juin 2011
Epreuves d'admissibilité	16 novembre 2011
Jury d'admissibilité	29 février 2012
Résultats d'admissibilité	06 mars 2012
Epreuves d'admission	du 26 mars au 06 avril 2012
Jury d'admission	26 avril 2012
<b>Résultats d'admission</b>	04 mai 2012

##### Les principaux chiffres de la session

###### Concours d'attaché territorial Rhône-Alpes / Auvergne - session 2011

	Externes	Internes	3e concours	TOTAL
<b>Postes</b>	139	69	29	<b>237</b>
<b>Inscrits</b>	2 144	2 144	280	<b>4 568</b>
<b>Présents</b>	1 323	1 548	211	<b>3 082</b>
<b>Admissibles</b>	243	153	59	<b>455</b>
<b>Admis</b>	131	74	29	<b>234</b>

237 postes sont donc ouverts au concours 2011 (256 pour la session 2010). Le nombre d'inscrits est en légère baisse par rapport à la session précédente (4568 contre 4806), ainsi que le taux de présence aux épreuves écrites (65,4% toutes voies confondues, contre 71% en 2010). Néanmoins, le rapport entre le nombre de candidats et le nombre de postes reste élevé. On compte ainsi 9,5 candidats présents pour 1 poste ouvert au concours externe, 7,2 au troisième concours et surtout 22,4 au concours interne. Comme en 2010, la sélectivité du concours est donc élevée, tout particulièrement dans la voie interne, la nouvelle mouture du concours dans cette voie, avec une seule épreuve d'admissibilité au lieu de trois, contribuant visiblement à attirer davantage de candidats.

Les chiffres détaillés de la session, spécialité par spécialité, sont présentés en annexe.

### **Le profil des candidats**

Ces données portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : à l'image de la filière administrative, les femmes sont nettement majoritaires et représentent 71% des candidats au concours externe, 76% au concours interne et 69% au troisième concours.
- **âge** : les 20-29 ans sont la tranche d'âge de loin la plus représentée au concours externe (78,7% des candidats), les 30-39 ans constituant la tranche d'âge la plus représentée au concours interne (51,3%) ainsi qu'au troisième concours (55,5%).
- **niveau d'étude** : si le concours externe est accessible avec un diplôme de niveau bac+3, près de deux-tiers des candidats à ce concours déclarent un niveau de diplôme bac + 5 au moins (65%, en hausse de 4 points par rapport à 2010). 34,2% des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3/bac+4 et 22,5% un diplôme bac+5 au moins. 33% des candidats au troisième concours déclarent un diplôme bac+3/bac+4 et 42,5% un diplôme bac+5 au moins.
- **origine géographique** : la grande majorité des candidats est domiciliée en Rhône-Alpes ou Auvergne. Seuls 4,5% des candidats sont domiciliés hors inter-région.
- **situation professionnelle** : 45,3% des candidats au concours externe exercent déjà dans la fonction publique territoriale (72% d'entre eux ayant un statut de contractuel), 27% sont étudiants et 13,2% en recherche d'emploi. Les candidats du concours interne sont issus à 92% de la fonction publique territoriale et à 8% des autres fonctions publiques. Les rédacteurs territoriaux représentent 52% des candidats de la voie interne, les adjoints administratifs territoriaux 16% et les attachés (contractuels) 12,6%. Enfin, 72% des candidats au troisième concours exercent déjà dans la fonction publique territoriale, 2% dans la fonction publique d'Etat ou hospitalière, 9,5% sont en recherche d'emploi et 16,6% sont en poste dans le secteur privé.
- **nombre de présentation au concours** : 43,5% des candidats au concours externe déclarent présenter le concours pour la deuxième fois au moins, 65% des candidats au concours interne et 59% des candidats au troisième concours.
- **préparation au concours** : 40% des candidats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours (auprès du CNFPT, d'un CPAG, d'une université, du CNED, etc.), 44% des candidats au troisième concours mais seulement 35,6% des candidats au concours interne.

### **3- Les épreuves d'admissibilité**

---

Les épreuves écrites se sont déroulées dans deux centres d'examen : à Clermont-Ferrand, pour les candidats originaires de l'Auvergne et des départements limitrophes, et à Lyon (dans les locaux du Centre de gestion du Rhône à Sainte-Foy-lès-Lyon et à l'Espace « Double Mixte » à Villeurbanne) pour les autres candidats, originaires principalement de la région Rhône-Alpes.

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. La correction des copies a mobilisé une centaine de correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Il est rappelé aux candidats que les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » <http://www.cdg69.fr/>

Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

#### Concours externe

#### **La composition sur un sujet d'ordre général (durée 4h, coef. 3)**

Cette épreuve du concours externe, introduite par le décret n°2009-756 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux, est commune aux cinq spécialités.

Le sujet 2011 pour la métropole était ainsi libellé : « Les collectivités territoriales face à la mobilité des hommes et des activités ».

Les correcteurs ont fait les remarques suivantes.

Le sujet proposé était un véritable sujet de « culture générale territoriale », permettant d'évaluer les qualités de réflexion, d'analyse et d'argumentation des candidats et leur capacité à mobiliser des connaissances dans des domaines d'action variés des collectivités territoriales.

Le sujet invitait les candidats à bien préciser tout d'abord la nature et l'ampleur du phénomène contemporain de la mobilité géographique : dissociation domicile/travail, baisse tendancielle des coûts de transports, nouvelle division du travail mondial et stratégies de délocalisation, importance prise par l'immatériel et les services dans l'économie, etc. Il invitait également les candidats à s'interroger sur les enjeux soulevés pour les collectivités territoriales et les réponses apportées : effort permanent d'équipements des territoires en infrastructures de mobilité, course au désenclavement ; développement d'une concurrence entre les territoires et politiques des collectivités pour développer leur « attractivité » (urbanisme, fiscalité, éducation,...) ; mise en place de politiques numériques (équipements et services) ; quête de périmètres institutionnels pertinents pour gouverner des hommes et des activités toujours plus mobiles (intercommunalité, inter-territorialité), etc.

Faute de cerner la problématique et les enjeux du sujet, beaucoup de candidats l'ont traité très partiellement et se sont contentés de plaquer des connaissances sur les collectivités territoriales sans rapport direct avec le sujet (décentralisation, compétences des différents niveaux de collectivités, etc.). La notion de mobilité a souvent été appréhendée de manière trop restrictive, par exemple uniquement sous l'angle des transports ou même de la seule mobilité professionnelle des agents.

Les correcteurs constatent, d'une manière générale, chez de nombreux candidats, l'insuffisance des connaissances, la difficulté à problématiser le sujet et à construire un plan pertinent et rigoureux. Peu de copies ont ainsi réuni les différentes caractéristiques attendues dans le cadre de cette épreuve : bonne compréhension des enjeux du sujet, maîtrise des connaissances requises sur les politiques publiques territoriales, capacité à organiser ses idées, capacité à s'exprimer clairement en faisant preuve d'une maîtrise correcte de la syntaxe et de l'orthographe.

Pour ces raisons, l'épreuve s'est avérée particulièrement sélective. Sur 1352 copies notées, 364 (soit 27%) obtiennent une note éliminatoire inférieure à 5,00. Seules 195 copies, soit 14,4%, obtiennent une note supérieure ou égale à 10, la note moyenne s'établissant à 6,61 sur 20.

#### **La note dans la spécialité (durée 4h, coef. 4)**

De par son coefficient, l'épreuve de « note » dans la spécialité est déterminante dans la réussite au concours externe.

Le tableau suivant indique les thématiques des sujets de la session 2011.

Note en « Administration générale »	Renforcer l'égalité professionnelle hommes-femmes dans la FPT
Note en « Gestion du secteur sanitaire et social »	La mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux par un CCAS
Note en « Analyste »	La sécurité des systèmes d'information d'une commune
Note en « Animation »	Le développement de l'action éducative d'une commune, en partenariat avec l'Education nationale et les parents d'élèves
Note en « Urbanisme et développement des territoires »	Les impacts de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 pour la révision d'un PLU

Le jury souligne la pertinence des sujets proposés aux candidats, étant donné leur actualité et leur dimension professionnelle, les problèmes posés étant réellement susceptibles d'être traités par des attachés territoriaux en poste.

Comme lors de la session précédente, si les copies de cette épreuve révèlent une meilleure compréhension des sujets et des problématiques qu'en composition, une approche scolaire rend la majorité des notes assez plates, uniformes et éloignées de considérations pratiques. Le défaut majeur de beaucoup de copies est de perdre de vue l'objectif de l'épreuve : il est attendu des candidats qu'ils adoptent la posture d'un attaché territorial et se placent dans une perspective d'aide à la décision vis-à-vis de l' élu ou du supérieur hiérarchique, en prenant en compte le contexte proposé. Même si le formalisme réclame du candidat cette posture opérationnelle, le fond de la copie tend souvent à une vision trop descriptive et peu opératoire. Il convient que le candidat se mette à la place du commanditaire et se demande s'il a fourni les informations nécessaires et suffisantes, sans surplus, pour bien appréhender le problème rencontré par la collectivité.

Dans l'ensemble, la méthodologie de la note est maîtrisée. Mais certains candidats n'ont visiblement pas lu la note de cadrage de l'épreuve, ignorant totalement les règles de forme (présence d'un en-tête et d'un plan matérialisé) ou de méthodologie (il faut ainsi éviter la paraphrase ou le copier-coller !).

La note moyenne de l'épreuve s'établit entre 7,75 et 9,31 selon les spécialités (8,32 en « Administration générale »). La proportion de copies obtenant la moyenne varie de 27,3% en « Urbanisme et développement des territoires » à 39,6% en « Animation » (30,1% « Administration générale »).

## Concours interne et troisième concours

### **Le rapport dans la spécialité (durée 4h, coef. 4)**

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours se base sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne sa dimension professionnelle, en précisant que le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier, doit permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Les thématiques des sujets 2011 étaient les suivantes :

Rapport en « Administration générale »	Favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées parmi le personnel d'une commune
Rapport en « Gestion du secteur sanitaire et social »	Refonte des aides extra légales : réflexion d'un CCAS face à l'évolution de la demande et de l'offre sociale
Rapport en « Analyste »	Guide des procédures internes et mise en œuvre d'une gestion informatisée
Rapport en « Animation »	Personnes âgées et animation : enjeux et mise en œuvre d'une politique communale
Note* en « Urbanisme et développement des territoires »	Les SCOT ruraux - Quel urbanisme durable pour un territoire rural touché par la périurbanisation ?

\* Comme le précise la note de cadrage, dans la spécialité « Urbanisme et développement des territoires », le terme de note est employé en lieu et place de celui de rapport dans l'intitulé réglementaire, sans incidence sur la nature de l'épreuve.

Les sujets proposés présentaient l'intérêt d'aborder de manière concrète et pratique la mise en œuvre de l'action des collectivités territoriales.

Les correcteurs constatent dans les copies les mêmes défauts que lors de la session précédente. De nombreux candidats sont restés davantage dans la méthodologie d'une note de synthèse et n'ont pas su s'inscrire dans une perspective opérationnelle, supposant de répondre réellement à la commande passée, d'analyser les enjeux du problème pour la collectivité et d'établir des préconisations claires et opérationnelles. Très peu de copies mettent en évidence des connaissances personnelles complémentaires au dossier. Seuls les meilleurs candidats ont réussi à valoriser des connaissances personnelles, pour situer le sujet dans son contexte général et étayer les solutions opérationnelles formulées. Beaucoup de candidats n'ont pas su appréhender de manière globale le volet opérationnel, les solutions proposées relevant souvent d'un catalogue de mesures disparates au lieu d'être inscrites dans une démarche d'ensemble cohérente.

Les dossiers proposés étaient relativement denses et de nombreux candidats ont eu des difficultés à traiter l'exercice dans le temps imparti. L'exercice du rapport demande une préparation méthodologique qui visiblement manque à de nombreux candidats.

De manière générale, on relève un niveau relativement faible par rapport à ce qui est attendu d'un attaché territorial. Les quelques bonnes copies sont largement au-dessus de l'ensemble des productions. Le niveau rédactionnel d'ensemble est moyen.

Au concours interne, la moyenne générale de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 7,78 en « Administration générale » et 8,26 en « Urbanisme et développement des territoires ». Entre 20,5% (en « Administration générale ») et 33% (en « Animation ») des candidats obtiennent une note au moins égale à 10,00.

Au troisième concours, les notes sont un peu meilleures, la note moyenne variant de 8,18 à 10,50 selon les spécialités (8,27 en « Administration générale »).

### **L'admissibilité**

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles. Le tableau figurant en annexe précise les seuils fixés et le nombre de candidats admissibles par spécialités et par voies.

- En externe, le jury a déterminé des seuils inférieurs à 10 sur 20 pour toutes les spécialités sauf en « Animation » (10,00) et en « Urbanisme et développement des territoires » (10,20). Pour la spécialité « Analyste » qui comptait un faible nombre de candidats, le jury a été conduit à fixer un seuil d'admissibilité inférieur à neuf.

- En interne, le jury a déterminé un seuil au moins égal à la moyenne dans toutes les spécialités excepté « Analyste ». Les seuils fixés sont nettement supérieurs à la moyenne en Administration générale (12,00), Gestion du secteur sanitaire et social (12,25) et « Animation » (13,00).

- Au troisième concours, le jury a déterminé un seuil égal ou supérieur à la moyenne dans les cinq spécialités.

Au final, le jury retient 455 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 237 postes.

Toutes spécialités confondues, 18,3% des candidats présents au concours externe sont déclarés admissibles, 28% des candidats présents au troisième concours et seulement 9,8% des candidats du concours interne, ce qui souligne la plus forte sélectivité de la phase d'admissibilité dans cette voie.

Auparavant, le jury s'est prononcé sur le cas de deux copies portant des signes distinctifs (soulignage des titres à l'encre verte, indication dans l'en-tête de la copie du nom d'une collectivité ne figurant pas dans le sujet) et a décidé de ne pas noter ces copies, qui contrevenaient clairement aux consignes données en matière d'anonymat.

A ce propos, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

#### **4- Les épreuves d'admission**

---

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du CDG69 à Sainte-Foy-lès-Lyon. Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Les épreuves de langue vivante ont été conduites par des examinateurs spécialisés.

##### ***L'entretien du concours externe (durée : 20 mn, coef. 4)***

Cette épreuve a été introduite par le décret n°2009-756 en lieu et place d'une part de l'épreuve de culture générale de conversation avec le jury, d'autre part de l'épreuve d'interrogation sur un domaine spécialisé choisi par le candidat.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat : culture générale administrative et territoriale, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit et curiosité intellectuelle.

Le jury souligne le niveau général relativement bon des candidats dans cette voie. La plupart des candidats sont visiblement préparés au concours. Le caractère « professionnel » de l'épreuve, comparable par certains aspects à un entretien de recrutement, ne semblent pas désavantager particulièrement les candidats jeunes diplômés, qui peuvent souvent mettre à profit leurs expériences en tant que stagiaire, tant dans les entreprises que dans l'administration. En outre, les membres du jury, à travers les critères d'évaluation mis en œuvre, cherchent avant tout à mesurer chez les candidats étudiants ayant peu d'expérience professionnelle, le potentiel dont ils font preuve pour exercer les missions d'un attaché.

Comme lors de la session précédente, le jury a interrogé de très bons candidats, qui se sont distingués par leurs connaissances générales, leur maturité, leurs qualités d'expression orale. Chez d'autres candidats néanmoins, le jury a relevé des lacunes importantes notamment en matière de culture générale administrative et territoriale. Le cadre d'emplois des attachés territoriaux donne accès à une grande variété de postes. Il est donc attendu des candidats que leurs connaissances et leur intérêt ne se limitent pas à un seul domaine de spécialisation. Ils doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, montrer leur intérêt pour le monde des collectivités territoriales, les réformes en cours et témoigner d'un minimum de réflexion personnelle et d'esprit critique sur ces sujets.

Le jury note également que certains candidats ont des connaissances trop théoriques et sont dans l'incapacité de se projeter dans le rôle d'un attaché territorial. Beaucoup de candidats font par ailleurs preuve d'une grande prudence dans leurs réponses et hésitent visiblement à prendre position. Or les questions du jury se présentent souvent comme des questions d'opinion (« quel est à votre avis... », « que pensez-vous de... ») appelant des réponses argumentées. A travers ces questions, le jury n'évalue pas l'opinion personnelle du candidat, qui n'a pas d'intérêt en soi. Il ne cherche pas à piéger le candidat mais à évaluer sa capacité à analyser, à argumenter. Comme futurs cadres de collectivité, il est en effet attendu des candidats qu'ils sachent prendre position, défendre cette position de manière argumentée, le cas échéant l'amender face à la critique pour la rendre plus pertinente, etc., de telles qualités étant nécessaires à un attaché territorial dans sa vie professionnelle.

La note moyenne de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 8,33 en « Analyste » et 11,37 en « Urbanisme et développement des territoires » (11,14 en « Administration générale »). Dans la spécialité « Administration générale », 67,5% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00, la palette des notes allant de 3,00 à 19,00.

### **L'entretien du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours (durée : 25 mn, coef. 5)**

D'une durée un peu supérieure à l'épreuve du concours externe, l'épreuve d'entretien du concours interne et du troisième concours débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion (10 minutes maximum).

Si la plupart des candidats se sont manifestement préparés à l'exercice de l'exposé, le jury regrette le caractère relativement plat et descriptif de la majorité des présentations. Beaucoup de candidats se contentent de décrire leurs missions dans le ou les postes occupé(s) en collectivité et ne font pas ressentir spontanément ou clairement leur motivation à devenir attaché territorial. Le sentiment du jury est que ces candidats abordent cet oral comme une formalité se limitant à une conversation plus ou moins structurée sur leur parcours professionnel, alors que le jury cherche à évaluer plus largement leurs connaissances, leurs compétences et leur capacité à exercer les responsabilités d'un attaché.

Au cours de cette épreuve, les candidats doivent démontrer de bonnes connaissances générales administratives et territoriales, faire preuve de curiosité intellectuelle et s'informer sur l'actualité des collectivités territoriales.

Le jury attend également des candidats qu'ils se positionnent en tant que cadre de collectivités et sachent démontrer, dans cette perspective, leurs facultés d'analyse et de réflexion. Les réponses purement descriptives (« dans ma collectivité, on fait comme ça ») sans détailler les avantages et inconvénients de la démarche ne sont pas satisfaisantes, le jury n'évaluant pas la collectivité dans laquelle le candidat exerce mais l'aptitude du candidat à prendre du recul et faire preuve d'esprit critique. De même, il est attendu du futur attaché territorial qu'il sache être force de proposition. Lors des mises en situation, s'il est nécessaire d'informer du problème son élu de référence, son DGS, son DRH, etc., il est tout aussi nécessaire de proposer des solutions construites et argumentées. Les élus de référence, DGS, DRH, etc., sauront gré à l'attaché en poste de ne pas se contenter de « faire remonter » un problème mais de proposer également des solutions...

Le jury s'étonne du faible niveau de certains candidats au concours interne ou au troisième concours, qui ont pourtant réussi à être admissibles mais qui se présentent sans donner l'impression de s'être préparés. Le fait que la phase d'admissibilité ne permette pas d'éliminer ces candidats très éloignés du niveau attendu conduit le jury à penser que l'épreuve écrite de rapport n'est pas complètement adaptée. Son caractère d'épreuve unique et le fait qu'il s'agisse d'une épreuve sur dossier, nécessitant surtout de bonnes capacités de synthèse, rend sans doute l'exercice insuffisamment discriminant quant au niveau de connaissances nécessaires.

Au concours interne, la moyenne de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 9,66 (« Administration générale ») et 12,14 (« Analyste »).

Au troisième concours, la note moyenne varie de 9,41 (« Administration générale ») à 13,00 (« GSSS ») selon les spécialités.

### **L'épreuve orale de langue vivante (préparation : 15 mn, durée ; 15 mn, coef. 1)**

L'épreuve de langue est obligatoire au concours externe. Elle est facultative au concours interne et au troisième concours, où seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Dans ces deux voies, moins de la moitié des candidats admissibles (45,7% au concours interne et 47,4% au troisième concours) étaient inscrits à l'épreuve.

L'épreuve comporte la lecture puis la traduction de tout ou partie d'un texte, suivies d'une conversation dans la langue à partir du texte.

L'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (à 77%), suivi de l'espagnol (12,4%) de l'italien (5,6%) et de l'allemand (2,9%).

Les examinateurs soulignent l'hétérogénéité de niveau des candidats. Si certains montrent une maîtrise courante, pour d'autres, la pratique de la langue semble lointaine. Les candidats ayant choisi les langues plus rares (russe, arabe moderne, portugais...) ont dans l'ensemble d'excellents résultats, s'agissant le plus souvent d'une langue maternelle.

D'une manière générale, les principales difficultés rencontrées par les candidats sont en traduction, exercice peu pratiqué aujourd'hui dans les enseignements. La partie « conversation » est souvent mieux réussie.

Au concours externe, la moyenne générale de l'épreuve est de 11,31 sur 20. 64% des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00.

Au concours interne, la moyenne générale est de 10,50 sur 20. 33 candidats (soit 47% seulement de ceux ayant choisi de passer l'épreuve de langue et 21,5% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note strictement supérieure à 10,00, leur permettant de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

Au troisième concours, la moyenne générale est de 11,89 sur 20 et 18 candidats (soit 64,2% de ceux ayant choisi une langue et 30,5% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note strictement supérieure à 10,00.

## **L'admission**

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places des concours externe ou interne dans la limite de 25% du total des postes ouverts par spécialité. Ainsi, des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, uniquement au bénéfice des concours externe et interne.

Compte tenu des résultats de l'ensemble des épreuves et du nombre de postes, le jury retient des seuils d'admission supérieurs ou égaux à 10,00 dans toutes les voies et toutes les spécialités.

Le jury décide de transférer du concours externe vers le concours interne quatre postes dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social » et deux postes dans la spécialité « Analyste ».

Le jury pourvoit au final la quasi-totalité des postes. Le déficit d'admis par rapport aux postes ouverts (-3) concerne les spécialités « Gestion du secteur sanitaire et social » (-1) et « Analyste » (-2) où les résultats du concours externe n'ont pas permis au jury d'attribuer l'ensemble des postes.

## **Le profil des lauréats**

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 77% au concours externe (à comparer à la proportion de 71% de l'ensemble des candidats présents aux écrits dans cette voie), à 79% au concours interne (76% de l'ensemble des candidats) et à 77% au troisième concours (69% de l'ensemble des candidats).

- **âge** : au concours externe, les moins de 30 ans représentent 83,2% des lauréats (contre 78,7% de l'ensemble des candidats). Les moins de 40 ans représentent 78,5% des lauréats au concours interne (60% des candidats) et 65,5% au troisième concours (59,2% des candidats).

- **niveau d'étude** : les titulaires d'un diplôme bac+5 ou plus représentent 70,2% des lauréats du concours externe (65% de l'ensemble des candidats), 45,7% des lauréats du concours interne (22,5% de l'ensemble des candidats) et 65,5% des lauréats du troisième concours (42,5% de l'ensemble des candidats).

- **situation professionnelle** : les candidats exerçant déjà en collectivité territoriale réussissent légèrement mieux que la moyenne au concours externe (46,5% des lauréats contre 45,3% de l'ensemble des candidats) et au troisième concours (75% des lauréats contre 72% de l'ensemble des candidats). 33% des lauréats du concours externe (contre 27% de l'ensemble des candidats) ont le statut d'étudiant, ce qui témoigne d'un bon taux de réussite dans cette catégorie.

- Les lauréats du concours interne sont issus à 25,7% de la catégorie A (occupant un emploi contractuel ou venant d'une autre filière) – contre 15% de l'ensemble des candidats, à 70% de la catégorie B (66% de l'ensemble des candidats) et à 4,3% de la catégorie C (18% de l'ensemble des candidats).

- **préparation au concours** : 46,5% des lauréats au concours externe (contre 40% de l'ensemble des candidats) déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours (auprès d'une université, du CNFPT, d'un CPAG, du CNED, etc.), 54% au concours interne (contre 35,6% de l'ensemble des candidats) et 58,6% des candidats au troisième concours (contre 44% de l'ensemble des candidats). De manière nette, le suivi d'une préparation est un facteur de réussite au concours, particulièrement dans la voie interne.

## 5- Analyse et conclusion

---

Pour conclure, le jury se félicite de l'attractivité du concours d'attaché territorial, qui pour cette deuxième session organisée par le CDG69 sur la base des épreuves réformées par le décret n°2009-756, a attiré à nouveau un nombre important de candidats. Le concours est sélectif, ce qui constitue un gage de qualité pour le recrutement des futurs attachés territoriaux.

Cette sélectivité implique de la part des candidats un véritable investissement dans la préparation. Même avec des épreuves allégées et professionnalisées, les candidats ne doivent pas penser qu'ils peuvent être reçus sans une préparation importante. Or le jury constate que beaucoup de candidats, notamment dans la voie interne, sont insuffisamment préparés. *A contrario*, les candidats ayant suivi une préparation spécifique (CNFPT, université, CPAG, CNED, etc.) ont un taux de réussite au concours significativement supérieur.

La professionnalisation des épreuves pouvait faire craindre au jury que des candidats étudiants ayant pas ou peu d'expérience professionnelle seraient désavantagés par rapport à des « faux externes » déjà en poste en collectivités. La proportion relativement importante de candidats jeunes diplômés parmi les lauréats du concours externe ne confirme pas ces craintes. Cette réussite est probablement à mettre en relation avec la nature des formations suivies par ces candidats dans le cadre notamment de masters qui comportent de plus en plus une dimension professionnelle et la réalisation de stages en collectivités ou en entreprises.

Concernant le troisième concours, le jury constate le caractère dévoyé de cette voie, qui est en fait devenue un concours interne-bis. Alors que ce concours devrait être une source potentielle d'enrichissement pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, à travers une ouverture et une diversification du recrutement, force est de constater que beaucoup de candidats au troisième concours ont un profil de candidats internes, avec une expérience significative dans le secteur public. Leur inscription au troisième concours relève avant tout d'un effet d'aubaine, la sélectivité - au sens statistique - étant moindre dans cette voie.

En ce qui concerne la nature des épreuves, le niveau de certains candidats admissibles au concours interne et au troisième concours conduit le jury à s'interroger sur le type de sélection opérée lors de la phase d'admissibilité. L'unique épreuve écrite de rapport permet de sélectionner des candidats ayant de bonnes capacités rédactionnelles, un sens certain de la synthèse et un souci d'opérationnalité. Néanmoins, cette épreuve unique ne permet pas de garantir que le candidat possède un niveau de connaissances satisfaisant en matière institutionnelle sur l'organisation de l'Etat et des collectivités, ou en matière de droit, de finances, de gestion des ressources humaines et de management. Elle ne permet pas non plus de sélectionner les candidats selon leurs qualités de réflexion, d'ouverture d'esprit et de curiosité intellectuelle.

L'épreuve d'entretien avec le jury est donc appelée à jouer ce rôle. Mais sa durée est relativement courte : 25 mn au concours interne et au troisième concours, mais avec 10 mn de présentation par le candidat, et seulement 20 mn au concours externe. La nature de l'épreuve d'entretien paraît adaptée dans la mesure où elle permet au jury de se faire une idée assez précise de la motivation et du potentiel des candidats. Mais dans le cadre d'un concours comportant un nombre réduit d'épreuves, il apparaît au jury que sa durée pourrait être avantageusement revue et portée par exemple à 30 mn au concours externe et 35 mn au concours interne et au troisième concours.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 27 juillet 2012

Le Président du jury

Jacky DARNE

Vice-président du Grand Lyon, Adjoint au  
maire de Rillieux-la-Pape.



CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL – RHÔNE-ALPES / AUVERGNE – LES CHIFFRES DE LA SESSION 2011

	Nombre de postes				Candidats admis à concourir				Présents (externe : présents à la 1ère épreuve)				ADMISSIBLES				Seuil d'admissibilité sur 20			Admis				Seuil d'admission sur 20		
	Ext	Int	3ème	Total	Ext	Int	3ème	Total	Ext	Int	3ème	Total	Ext	Int	3ème	Total	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	Total	Ext	Int	3ème
Administration générale	97	50	20	167	1561	1624	227	3412	967	1138	167	2272	172	107	44	323	9,64	12,00	10,50	97	50	20	167	10,83	11,11	10,56
Gestion du secteur sanitaire et social	16	7	2	25	120	258	16	394	77	213	14	304	25	15	3	43	9,00	12,25	11,00	12	10	2	24	10,58	11,11	12,00
Analyste	4	2	1	7	20	30	1	51	10	21	1	32	3	8	1	12	8,50	9,50	10,00	0	4	1	5	10,00	12,00	11,00
Animation	8	4	2	14	93	118	19	230	64	88	15	167	16	9	4	29	10,00	13,00	13,00	8	4	2	14	11,17	13,33	12,44
Urbanisme et développement des territoires	14	6	4	24	350	114	17	481	234	88	14	336	27	14	7	48	10,20	11,00	10,00	14	6	4	24	11,08	11,11	11,33
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>237</b>	<b>2144</b>	<b>2144</b>	<b>280</b>	<b>4568</b>	<b>1352</b>	<b>1548</b>	<b>211</b>	<b>3111</b>	<b>243</b>	<b>153</b>	<b>59</b>	<b>455</b>				<b>131</b>	<b>74</b>	<b>29</b>	<b>234</b>			

## Concours d'attaché territorial – session 2011

### Notation des épreuves d'admissibilité

#### Concours externe

Epreuve	Candidats notés	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Note moyenne
Composition (toutes spécialités)	1352	364	195	6,61
Note en « Administration générale »	942	86	284	8,32
Note en « Gestion du secteur sanitaire et social »	74	5	24	8,69
Note en « Analyste »	10	3	3	7,80
Note en « Animation »	63	5	25	9,31
Note en « Urbanisme et développement des territoires »	234	42	64	7,75

#### Concours interne

Epreuve	Candidats notés	Notes < à 5 (éliminatoires)	Notes > ou = à 10	Note moyenne
Rapport en « Administration générale »	1338	151	274	7,36
Rapport en « Gestion du secteur sanitaire et social »	213	19	65	7,90
Rapport en « Analyste »	21	4	6	7,90
Rapport en « Animation »	88	17	29	7,92
Note en « Urbanisme et développement des territoires »	88	5	23	8,26

#### Troisième concours

Epreuve	Candidats notés	Notes < à 5	Notes > ou = à 10	Note moyenne
Rapport en « Administration générale »	167	14	46	8,27
Rapport en « Gestion du secteur sanitaire et social »	14	0	3	8,18
Rapport en « Analyste »	1	0	1	10,50
Rapport en « Animation »	15	0	7	10,33
Note en « Urbanisme et développement des territoires »	14	0	7	9,34

**Concours d'attaché territorial – session 2011**
**Notation des épreuves d'entretien**
**Concours externe**

Spécialité	Candidats notés	Palette des notes	% notes > ou = à 10	Note moyenne
« Administration générale »	169	3,00 à 19,00	67,4%	11,14
« Gestion du secteur sanitaire et social »	25	2,00 à 18,00	48%	9,64
« Analyste »	3	6,00 à 11,00	33,3%	8,33
« Animation »	15	3,00 à 18,00	66,6%	11,00
« Urbanisme et développement des territoires »	27	6,00 à 18,00	66,6%	11,37

**Concours interne**

Spécialité	Candidats notés	Palette des notes	% notes > ou = à 10	Note moyenne
« Administration générale »	105	3,00 à 17,00	43,8%	9,66
« Gestion du secteur sanitaire et social »	15	3,00 à 18,00	66,6%	10,33
« Analyste »	7	5,00 à 16,00	85,7%	12,14
« Animation »	9	7,00 à 17,00	66,6%	11,78
« Urbanisme et développement des territoires »	13	5,00 à 16,00	46,15%	10,23

**Troisième concours**

Spécialité	Candidats notés	Palette des notes	% notes > ou = à 10	Note moyenne
« Administration générale »	44	3,00 à 18,00	43,1%	9,41
« Gestion du secteur sanitaire et social »	3	12,00 à 15,00	100%	13,00
« Analyste »	1		100%	13
« Animation »	4	8,00 à 16,00	75%	11,50
« Urbanisme et développement des territoires »	7	4,00 à 14,00	71,4%	10,57

**Concours d'attaché territorial – session 2011**
**Notation des épreuves orales de langue vivante**

CONCOURS EXTERNE					
	Nombre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse	Nombre de notes > ou = à 10	Moyenne générale
Allemand	7	18	6	6	13,29
Anglais	189	19	3	119	11,05
Arabe moderne	1	17		1	17,00
Espagnol	31	19	5	18	11,42
Italien	8	17	7	6	12,13
Portugais	2	20	17	2	18,50
Russe	1	17		1	17,00
Total	239			153	11,31
CONCOURS INTERNE					
	Nombre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse	Nombre de notes > 10	Moyenne générale
Allemand	2	12	5	1	8,50
Anglais	54	19	3	29	10,54
Espagnol	7	17	5	3	9,00
Italien	6	15	4	4	11,17
Russe	1	19		1	19,00
Total	70			38	10,50
TROISIEME CONCOURS					
	Nombre de candidats présents	Note la plus élevée	Note la plus basse	Nombre de notes > 10	Moyenne générale
Allemand	1	20		1	20,00
Anglais	18	18	6	12	11,44
Espagnol	4	18	8	3	12,75
Italien	5	17	6	2	11,20
Total	28			18	11,89